

# EN 3<sup>e</sup>, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3<sup>e</sup>, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est **renforcé**.

Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin du mois de juin **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

## L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

**EN OPTION** Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

# LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



## ÉPREUVE 2

### MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2h

écrit

100  
POINTS

## ÉPREUVE 4

### SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie  
(2 épreuves sur les 3).

1h

écrit

50  
POINTS

## ÉPREUVE 1

### FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3h

écrit

100  
POINTS

## ÉPREUVE 3

### HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2h

écrit

50  
POINTS

## ÉPREUVE 5

### ORAL

Chaque élève présente un projet mené en **histoire des arts** ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral  
individuel

100  
POINTS

ou

25 min.

oral  
collectif

100  
POINTS



LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS  
MENTION  
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS  
MENTION  
BIEN

+ DE **640** POINTS  
MENTION  
TRÈS BIEN

## LES ÉTAPES DU BREVET

**à partir de  
novembre**

Les élèves de 3<sup>e</sup> des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement

**dès  
avril**

Épreuve  
orale

**fin  
juin**

Épreuves  
écrites

**début  
juillet**

Résultats  
du brevet

**septembre  
octobre**

Remise du diplôme du brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine

Tous les élèves en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

**2 séries** sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

POUR L'ÉCOLE